

à

M. Pascal MARTIN
Directeur de la DRLOI
6, rue François Bonvin
75737 PARIS CEDEX 15

Paris le 2 juin 2017,

Objet : Constitution illicite d'un fichier informatique.

Monsieur le Directeur,

La section syndicale SUD de la plate-forme logistique (PFL) de Bonneuil sur Marne, membre de notre syndicat, vient d'apprendre l'existence d'un fichier informatique mis en place par la direction du centre afin d'établir un classement des agents par nombre de jours d'arrêt maladie.

Il va sans dire que nous considérons ce fichier totalement discriminatoire et dangereux.

En effet, si on y trouve toute une série d'informations qui peuvent sembler utiles à la gestion du personnel et que nous ne remettons pas en cause, on y trouve également un tableau intitulé : "TOP 50" qui répertorie et classe les 50 agents de la plate-forme ayant eu le plus d'arrêts (congé maladie ordinaire, arrêts maladie suite à accident de travail ou encore maladie professionnelle) sur 2016 et 2017. C'est ce classement que nous remettons en cause.

Les questions qui en découlent sont nombreuses :

- À quoi servent ces informations ?
- Quel est l'intérêt de la direction de Bonneuil PFL de créer un tel fichier et qui a donné l'instruction de le créer ?
- La Direction du Réseau Logistique et des Opérations Internationales (DRLOI) est-elle au courant de l'existence de ce "TOP 50" ?
- Est-ce la DRLOI qui demande ce classement ?
- Est-ce une pratique répandue à la DRLOI ?
- Quelles sont les conséquences pour les agents faisant partie de cette liste ?
- Ces agents subissent-ils des pressions de la direction pour revenir au travail ?
- La direction s'appuie-t-elle sur ce "classement" pour les évolutions professionnelles ?

Au delà des questions que soulèvent ces informations, nous exigeons officiellement 4 choses :

- La protection de la personne ayant transmis ces informations que nous considérons comme une "donneuse d'alerte" afin qu'aucune sanction disciplinaire ou de carrière ne soit retenue contre elle.
- La destruction immédiate de ces fichiers discriminatoires.
- L'arrêt immédiat de la stigmatisation des agents au travers de leurs problèmes de santé ou d'inaptitudes physiques.
- L'arrêt de la remise en cause incessante de la décision de professionnels de santé.

Ce nouveau dossier vient se surperposer à un contentieux déjà important sur ce site. Nous avons, à plusieurs reprises, évoqué un malaise social important à Bonneuil PFL, n'hésitant pas à y consacrer un sujet entier le 15 février dernier. Malgré toutes nos interventions, cette nouvelle affaire prouve qu'il est fait peu de cas de nos allégations. Et comme cela dépasse de loin tout ce que nous avons fait remonter depuis un an, nous avons choisi de saisir la CNIL, l'ordre national des médecins et l'inspection du travail. Car il faut noter que figure, en 16ème position de ce « TOP 50 », un agent aujourd'hui décédé et qu'en 21ème position apparaît l'encadrante qui a fait une tentative de suicide en octobre 2016. Au vu de la gravité de ces éléments, nous souhaitons qu'une enquête soit diligentée sur l'existence de ce fichier. Si des responsabilités locales sont avérées, nous demandons que des sanctions et des mesures énergiques soient prises.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos plus cordiales salutations.

Le secrétaire général

Alain Crémel

